VILLE DE SAINTE-MAXIME

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Pièce N°3.2 Plan de zonage - Planche 1 - 1/ 3 000ème

PLU prescrit le 24 mars 2017
PLU arrêté le 18 novembre 2021
PLU approuvé le 13 avril 2023

Zonage du PLU

UA / UAa
UB
UBh
UBha
UC
UCh
UD
UDq
UDh
UEa
UEc
UEp
UEt
UG
1AU
1AUe
2AU
2AUe
A
Af
N
Ng
Ne / Ned / Nes
Nr
Nc
Nv
Nl1 / Nl2 / Nl3

Espaces boisées classés (L113-1 du C.U.)
Espaces verts protégés (L151-19 et L151-23 du C.U.)
Jardins structurants à protéger (L151-19 du C.U.)
Périmètre de prescriptions paysagères renforcées (L151-19 du C.U.)
Emplacements réservés
Linéaire commercial à préserver
Ilôt faisant l'objet de règles alternatives aux dispositions de la zone (Articles R141-41 et R-51-13 du C.U.)
Périmètre d'orientations d'aménagement et de programmation
Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
Marge de recul le long des voies, comptée depuis l'axe de la voie

Espaces cultivés à protéger (L151-23 du C.U.)
Patrimoine bâti à protéger (L151-19 du C.U.)
Zone d'inconstructibilité de part et d'autre des vallons et du Préconil
Zone soumise aux dispositions relatives au classement d'infrastructure bruyante (cf annexe 5 du PLU)

0 250 500 m

BARBEDAÏ
TAPOULERIN
LA PIERRE PLANTEE
RIBES
LE RIVET
CAMP FERRAT
LE COULOUBRIER
LES MOULINS
LES BOSQUETTES
LAMOUREUX
BASSE SUANE
LA BEAUMETTE